# Bulletin pharmacie

Édition du Manitoba

**AVRIL 2025**

Le gouvernement du Canada et la province du Manitoba ont annoncé récemment avoir signé un accord bilatéral sur l'assurance médicaments, qui entrera en vigueur le **15 avril 2025**. En vertu de cet accord, un accès universel à payeur unique sera offert pour certains contraceptifs et médicaments contre le diabète aux résidents et résidentes admissibles du Manitoba (voir le site Web de Santé Canada pour en savoir plus).

GreenShield s'harmonise avec le régime d'assurance médicaments du Manitoba et l'accord bilatéral, mais donnera aux personnes réclamantes actuelles jusqu'au **15 juillet 2025** pour faire la transition pour les médicaments admissibles. Sachant que certaines personnes assurées auront besoin de temps pour demander une exception, nous enverrons une lettre à chaque personne réclamante *actuelle* par la poste.

Soulignons que les nouvelles personnes réclamantes à compter du **15 avril 2025** ne bénéficieront pas d'un délai de grâce et devront présenter leurs réclamations directement au régime d'assurance médicaments. Les codes de réponse à utiliser pour ces personnes sont indiqués ci-dessous.

Personnes réclamantes actuelles (date d'entrée en vigueur : **15$^{e}$juillet 2025**)
– Code de réponse : D1-DIN/PIN/GP#/SSC not a benefit

Nouvelles personnes réclamantes (date d'entrée en vigueur : **15$^{e}$avril 2025**)
– Code de réponse : D1-DIN/PIN/GP#/SSC not a benefit